

Direction Générale
Développement international
Rapporteur : Benoit ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_041
SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

05 - CONTRIBUTION AU « FONDS DE SOLIDARITÉ DE CITÉS UNIES FRANCE POUR LES COLLECTIVITÉS SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE EN TURQUIE ET EN SYRIE »

Le 6 février, un séisme de magnitude 7.8 a frappé le sud-est de la Turquie, près de la ville de Gaziantep, ainsi qu'une large partie du nord de la Syrie. De nombreuses répliques et un nouveau tremblement de terre de magnitude 7.5 ont été recensés dans la même zone les jours qui ont suivi. Plus de 44 000 personnes sont mortes et plus de 84 000 bâtiments ont été démolis ou endommagés.

Pour faire face à ce drame, Cités Unies France a ouvert un compte spécifique pour les collectivités locales. Un travail de recensement des besoins sera fait en lien avec les villes affectées. Ensuite le Comité des donateurs, créé spécifiquement, élaborera un plan de travail, affecté à un projet précis. Dans ce cadre, les expertises techniques des collectivités locales peuvent être mises à contribution.

Les projets déployés peuvent relever de la gestion de crise, réhabilitation, reconstruction et rétablissement des services publics, de la prévention et de la réduction des risques de catastrophe ou du renforcement des capacités. Cités Unies France coordonne une action des collectivités territoriales françaises, en lien avec les compétences spécifiques des collectivités territoriales, en appuyant les compétences à l'échelle locale. Ce fonds permettra de mettre en place une action d'aide concertée avec les collectivités locales pour des actions au plus près des besoins des habitants et des territoires.

En tant que membre de Cités Unies France, il est proposé que la commune de Cherbourg-en-Cotentin contribue au « fonds de solidarité pour les collectivités suite au tremblement de terre en Turquie et en Syrie » à hauteur de 5 000 euros.

Vu la loi française n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier le livre Ier, chapitre V, articles L 1115 - 1 à 7,

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les peuples en difficulté dans le cadre de crises humanitaires,

Le conseil municipal est invité à contribuer au « fonds de solidarité pour les collectivités suite au tremblement de terre en Turquie et en Syrie » mis en place par Cités Unies France à hauteur de 5 000 €, imputés sur la ligne 44854.

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 18h09		Nombre de votants : 53	
Pour : 53	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Patrice MARTIN

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 05 avril 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 22 mars 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le cinq avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 mars 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ 22h30) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit (23h22 départ vote délibération 66) - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Nouredine à son départ 19h56) - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 18h25) - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 17h24 et à son départ 22h18) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h29 - mandataire HÉRY Sophie à son départ) - HÉRY Sophie (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée 18h35) - HULIN Bertrand (mandataire AMIOT Florence à son départ 22h18) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 22h18) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire LEJEUNE Pierre-François à son départ 23h11) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire SAGET Eddy à son départ 23h06) - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (arrivée 17h43 mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 22h35) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée 17h52) - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (mandataire PECORARO Yvonne à son départ 20h05 jusqu'à son retour 22h18).

ABSENTS EXCUSÉS

CATHERINE Arnaud a donné procuration à HÉBERT Dominique
HUREL Karine a donné procuration à LEMOIGNE Sophie
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne puis à TAVARD Agnès
MARGUERITTE Camille a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MORIN Lucie a donné procuration à DUVAL Karine
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTS

MARGUERITTE David
PIC Anna

M. MARTIN Patrice conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales remplit les fonctions de secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023



ID : 050-200056844-20230407-DEL2023_041-DE